

**Décision n° 2020/10-01**  
**relatif à l'accréditation de l'Institut supérieur des matériaux**  
**du Mans-Groupe CESI -pour délivrer le titre d'ingénieur**  
**diplômé**

**Établissement**

**Institut supérieur des matériaux du Mans-Groupe CESI**

Établissement privé

Nom d'usage : ISMANS Groupe CESI

Académie : Nantes

Site de l'école : Le Mans

**Données certifiées**

*Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées** par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>*

**Suivi des accréditations précédentes**

Décisions n° 2019/02-02 ; 2016/03-03 ; 2014/02-02

**Objet de la demande d'accréditation**

**Catégorie PE** : Renouvellement de l'accréditation du titre d'Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur des matériaux du Mans, en formation initiale sous statut étudiant (précédente accréditation 2 ans)

**Catégorie NV** : Demande d'extension à la formation initiale sous statut apprenti du titre d' "Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur des matériaux du Mans" existant en formation initiale sous statut étudiant (première demande d'ouverture d'une formation initiale sous statut apprenti pour l'école)

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'Institut supérieur des matériaux du Mans-Groupe CESI,
- Vu le rapport établi par Olivier AMMANN (membre de la CTI, rapporteur principal), Hervé COPPIER (expert, co-rapporteur), Timothée TOURY (expert auprès de la CTI), Charles PINTO (expert international auprès de la CTI), et présenté en Commission le 13 octobre 2020,
- Entendus Messieurs Stéphane DEGRES, directeur délégué par intérim - Groupe CESI, Morgan SAVEUSE, directeur des études du CESI, et Céline SORTAIS, directrice de l'ISMANS-Groupe CESI.

**Il a été adopté la décision suivante :**

En conséquence,

**Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s) :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'institut supérieur des matériaux du Mans	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2023-2024	restreinte

Extension de l'accréditation pour délivrer le titre suivant :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'institut supérieur des matériaux du Mans	Formation initiale sous statut d'apprenti	2021	2023-2024	restreinte

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation.

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

#### Pour l'École et la formation

- Poursuivre la politique de consolidation des comptes ;
- Mettre en conformité avec R&O la mobilité sortante à l'international à un semestre pour la formation initiale sous statut étudiant ;
- Mettre en œuvre une politique de recrutement pour améliorer le taux d'encadrement et renforcer spécifiquement l'effectif d'enseignant chercheur de l'École ;
- Mettre en place un observatoire de l'insertion professionnelle s'appuyant notamment sur une enquête premier emploi avec un taux de réponse satisfaisant ;
- Développer les relations avec les Alumni et les impliquer plus fortement dans la vie de l'École
- Concrétiser les collaborations avec l'université du Mans et ses composantes (notamment pour le volet recherche).
- Poursuivre les actions mises en place pour maintenir la qualité du recrutement et la réduction de taux d'échec en anglais ;
- Développer l'exposition à la recherche ;
- Harmoniser les intitulés dans les différents supports sur le parcours « Génie mécanique – Productique »
- Le règlement des études doit être complété et précisé en vue de sa conformité aux recommandations du Processus de Bologne ;
- Compléter les fiches RNCP sous leur nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche, en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, **niveau master**, est attribué au diplôme suivant :

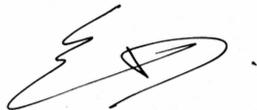
Ingénieur diplômé de l'institut supérieur des matériaux du Mans – Groupe CESI	2021	2023-2024
---	------	-----------

Délibérée en séance plénière à Paris, le 13 octobre 2020.

Membres participant aux débats : Mesdames et Messieurs Olivier AMMANN, Isabelle AVENAS-PAYAN, Pascal BIDAN, Patrick BOUVIER, Anne de CAGNY, Élisabeth CRÉPON, Françoise DELPECH, Didier ERASME, Agnès FABRE, Marie-Annick GALLAND, Hélène GRIMAUULT-DUC, Jean-Yves KOCH, Elisabeth LAVIGNE, Marie-Madelaine LE MARC, Fernando LEAL-CALDERON, Fabrice LOSSON, Xavier OLAGNE, Claire PEYRATOUT, Francine PIERRE, Bernard PINEAUX, Serge PRAVOSSOUDOVITCH, Véronique RAIMBAULT, Patricia SOURLIER et Sonia WANNER.

Approuvée en séance plénière à Paris, le 17 novembre 2020.

La présidente  
Elisabeth CRÉPON



Le secrétaire greffier



Le rapporteur principal  
Olivier Ammann

